

**Poste Spécifique Académique
VACANT rentrée 2026**

REACTUALISATION de la fiche de poste

Intitulé du poste : Enseignement de spécialité en arts plastiques

Commentaire succinct : Arts plastiques

Discipline(s) de recrutement : Arts plastiques

Code discipline : L1800

Etablissement : LEGT Jacques PREVERT

Code UAI : 0440077V

Date de mise en œuvre du projet d'établissement : SEPTEMBRE 2025

Date de signature du contrat d'objectifs : -

Personne à contacter : Le Proviseur

Adresse électronique : prproviseur.0440077v@ac-nantes.fr

Téléphone : 02 40 56 90 49

Information présentée au conseil d'administration du : 13 février 2024 avis sur la création du poste – 10 février 2026 avis sur la réactualisation

Caractère spécifique du poste :

⇒ Axe(s) du projet d'établissement et/ou du contrat d'objectifs

Axe 1 – Construire des parcours de formation adaptés aux besoins des élèves

Les élèves doivent s'engager avec confiance dans un parcours scolaire choisi. Il est nécessaire de permettre à chacun de progresser en s'impliquant dans les apprentissages avec détermination et ambition, en bénéficiant d'un accompagnement attentif et d'une information précise partagée avec les parents

Axe 2 – Proposer aux élèves les moyens de se constituer une culture riche et diversifié

Cet axe est l'expression de la politique d'éducation artistique et culturelle de l'établissement. Il met en évidence l'engagement des équipes et la cohérence des actions au regard des trois éléments fondamentaux dans le domaine culturel : les connaissances, les rencontres et les pratiques.

⇒ Spécificité(s) et caractéristique(s) du poste

Dans la continuité des programmes d'enseignement de la scolarité obligatoire, en complémentarité de l'enseignement optionnel, l'enseignement de spécialité vise un approfondissement important des compétences travaillées en arts plastiques, afin de conduire le lycéen vers une maîtrise et une expertise des composantes inscrites dans les programmes.

L'enseignement de spécialité est ponctué et élargi par des projets conduits avec des partenariats et des structures culturelles et artistiques du territoire local et académique. Les élèves sont également amenés à rencontrer très régulièrement des œuvres, des artistes et des intervenants du champ artistique, en France comme à l'étranger. Ils sont incités à concevoir, concrétiser et exposer des projets artistiques individuels et collectifs, articulés à une culture artistiques située et léguée par l'histoire de l'art, des origines aux pratiques contemporaines actuelles.

La pluralité d'esthétique et de formes d'expression plastique est dynamique et ambitieuse : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, design, création numérique, nouvelles pratiques/attitudes sont des domaines d'expression à appréhender. Le fait artistique est pensé dans sa globalité : œuvres, démarches et pratiques, contextes et conditions de création, présentation et réception.

L'enseignement de spécialité doit permettre aux élèves de disposer des moyens pour réussir les examens et les concours d'entrée en école supérieure pour qu'ils puissent envisager des études post-baccalauréat vers les domaines, formations et métiers liés aux arts et à la culture.

Compétences particulières attendues de l'enseignant :

A compétences égales, un professeur agrégé est prioritaire pour l'enseignement au lycée. Les compétences suivantes seront observées (à partir d'éléments fournis par le candidat, cv, lettre de motivation, rapport de visite d'accompagnement et appréciations de rendez-vous) :

- Une maîtrise avérée de la didactique de la discipline et une connaissance actualisée et réfléchie du champ référentiel pour y articuler les attendus des programmes d'enseignement d'arts plastiques couvrant l'ensemble des cycles : école/collège/lycée/orientation post-bac).
- Une capacité avérée à faire progresser une pratique plastique exigeante et ambitieuse, en lien à une culture artistique sensible et ouvert.
- Une capacité à construire et à piloter des projets en partenariat avec des institutions, des collectivités et des artistes (galerie d'art à vocation pédagogique au sein de de l'établissement à partir du site du lycée...).
- Une capacité à organiser des rencontres, des sorties et des voyages qui contribuent à la construction de PEAC et du projet d'ouverture sur l'Europe.
- La capacité à évaluer les compétences et les connaissances des élèves, tout au long de l'année mais aussi dans le cadre spécifique d'examen.
- La capacité à travailler en équipe disciplinaire mais aussi transdisciplinaire, au sein de l'établissement comme au niveau académique.
- Une capacité à s'impliquer dans la politique d'éducation artistique et culturelle du projet d'établissement, dans la liaison inter cycle (bac -/ + 3) et dans les projets transversaux comme inter disciplinaires.
- Une expérience professionnelle confirmée et une bonne connaissance du système éducatif et des enjeux politiques de l'école.
- Une maîtrise de l'utilisation des outils multimédias et de leur place dans la création plasticienne comme dans la communication.
- Une capacité à s'impliquer activement dans la valorisation disciplinaire des productions d'élèves, notamment au sein de l'établissement et au-delà, via des supports numériques pour une communication élargie.
- Une certification complémentaire en Histoire de l'art, en cinéma audiovisuel ou en langue peut s'avérer un atout supplémentaire.